



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-178

Déposé le : 03.12.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant.

Texte déposé

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer. De nombreuses études tendent également à suggérer qu'une activité physique régulière permet de meilleurs apprentissages, notamment dans le domaine scolaire¹. L'évolution de notre mode de vie a cependant tendance à réduire cette activité, notamment chez les enfants dont le taux de sédentarité est en augmentation par rapport aux générations précédentes². De récentes études réalisées par des pays voisins montrent par ailleurs que la capacité des enfants à réaliser certains mouvements de base (lancé, course, etc.) est en baisse parmi les jeunes générations, éléments déjà relevés par l'Office fédéral du sport (OFSP) au début des années 2000³.

S'assurer d'une bonne mise en mouvement des enfants et ainsi les inciter à continuer la pratique sportive, ou tout du moins des activités physiques, devient essentiel pour les futures générations. Un enfant inactif physiquement est peu susceptible de devenir actif à l'âge adulte et les comportements établis durant l'enfance sont des déterminants importants de la santé des adultes⁴.

¹ BECK S. & alii, *Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt*, Magglingen : BASPO, 2012.

² Les personnes intéressées sont invitées à lire différentes publications de *Promotion Santé Suisse* ou le rapport final de l'étude SOPHYA réalisée par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse de l'Université de Bâle : BRINGOLF-ISLER B., & alii, *Schlussbericht zur SOPHYA-Studie*, Basel : Swiss Tropical and Public Health Institute, 2016.

³ BASPO & DSBG, « Enfance active – vie saine », 2004 (documentaire).

⁴ SIMON C. & alii, « La sédentarité des enfants et des adolescents, un enjeu de santé publique », *Journal de Pédiatrie et de Puériculture*, vol. 18, n°5, 2005, pp. 217-223.

Il n'est cependant pas aisé de modifier les habitudes de vie des enfants ni celles de leurs parents. Dès lors, un des moyens d'action qui paraît le plus efficace pour l'Etat n'est autre que l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. En effet, ces cours, à raison de trois périodes hebdomadaires représentent un levier d'action non-négligeable pour les pouvoirs publics.

Alors que la dernière phase particulièrement importante du développement moteur de l'enfant se situe entre 6 ans et 12 ans⁵, l'éducation physique et sportive n'est enseignée par des maîtres spécialistes qu'à partir de la 7^e P Harnos, voire la 9^e P pour certains établissements scolaires, soit des enfants de 11 ans et plus. Pour les classes d'âge inférieures, ce sont les maîtresses et maîtres généralistes qui enseignent l'éducation physique et sportive, accompagnés de maîtresses et maîtres de rythmique pour les classes de 1^{er} P et 2^{ème} P. Or, leur formation en éducation physique et sportive reste très élémentaire en comparaison des maîtresses et maîtres spécialistes qui doivent suivre un cursus minimal de Bachelor en sciences du sport à l'université avant de réaliser un Master dans une haute école pédagogique.

Durant leur cursus à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL), les futur.e.s maîtresses et maîtres généralistes peuvent suivre jusqu'à 15 crédits ECTS en lien avec l'éducation physique et sportive sur les 180 crédits ECTS que comportent leur formation globale.⁶ De leur côté, les maîtresses et maîtres spécialistes doivent suivre l'équivalent de 120 crédits ECTS⁷ en lien avec les sciences du sport durant leur cursus de Bachelor à l'Université de Lausanne auxquels s'ajoutent une formation de deux ans à la HEPL où leur certification spécifique en sport varie en fonction du nombre de branches qu'ils seront habilités à enseigner.

Au vu des enjeux de santé liés à l'éducation physique et sportive, l'absence de maîtresses et de maîtres spécialistes dans les classes de 1^{er} P à 6^{ème} P interroge. En effet, une maîtresse ou un maître spécialiste sera plus apte à enseigner l'éducation physique à des enfants qui sont dans une phase cruciale de leur développement moteur. Par ailleurs, les maîtresses et maîtres spécialistes ont des connaissances plus approfondies que leurs homologues généralistes à la fois dans le domaine de la pratique des activités physiques ou dans les besoins et l'évolution du développement moteur de l'enfant. De ce fait, si un enfant présente un retard moteur, les maîtresses et maîtres spécialistes seront plus aptes à le détecter et à personnaliser la pratique de l'éducation physique et sportive afin de limiter le retard que ces enfants ont vis-à-vis de leurs homologues et leur permettre de progresser à leur rythme.

Remplacer les maîtresses et maîtres généralistes par des maîtresses et maîtres spécialistes aurait cependant un coût très important en terme salarial mais également en termes de formation. De ce fait, si cela pourrait être une solution à long terme, il apparaît pour l'heure plus judicieux de développer la filière de formation des maîtresses et maîtres généralistes afin de renforcer leurs connaissances en éducation physique et sportive. Cela permettrait d'avoir une meilleure prise en charge des enfants avec des difficultés motrices, de détecter ces difficultés plus rapidement et d'assurer une bonne mise en mouvement de tous les enfants, ce qui ne peut qu'influencer favorablement leurs pratiques et leurs habitudes et ainsi leur assurer une meilleure hygiène de vie. Il s'agit donc d'une question de santé publique essentielle pour les futures générations.

Par ailleurs, afin d'habituer les enfants à pratiquer des activités physiques, il est possible d'intégrer le mouvement dans d'autres cours que ceux d'éducation physique et sportive. Il y a quelques années, l'OFSPPO a par exemple lancé le projet « L'école bouge »⁸, concept aujourd'hui repris par Swiss Olympic qui offre des possibilités d'intégrer le mouvement dans divers types de cours « classiques », tels que le français, les mathématiques, l'allemand, l'histoire, etc. Un travail sur le mobilier de classe peut également favoriser le mouvement des enfants, tout comme le choix d'activités en forêt ou en plein-air. Des études ont d'ailleurs été menées dans ce sens au sein de classes du degré primaire par l'OFSPPO, et avec des résultats probants⁹.

⁵ HAYWOOD K. & GETCHELL N., *Life Span Motor Development*, USA : Human Kinetics, 2009.

⁶ Plan d'étude du bachelor en enseignement primaire 2019-2020 de la HEPL.

⁷ Plan d'étude du bachelor en sciences du mouvement et du sport 2019-2020 de l'UNIL.

⁸ Plus d'informations sur : <https://www.schulebewegt.ch/fr>

⁹ BECK S. & alii, *Modellklasse Magglingen, ein bewegtes Klassenprojekt*, Magglingen : BASPO, 2012

Les signataires de ce postulat ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Présenter les éléments mis en œuvre jusqu'ici pour favoriser le développement moteur des enfants dans l'école obligatoire.
- Proposer des améliorations pour renforcer la formation (HEPL) des maîtresses et maîtres généralistes en ce qui concerne l'éducation physique et sportive et le développement moteur des enfants.
- Proposer des solutions pour améliorer et renforcer les connaissances dans le domaine de l'éducation physique des maîtresses et maîtres généralistes déjà employés au sein de l'Etat de Vaud (formations continues spécifiques au développement moteur de l'enfant, à la pratique de l'EPS, etc.).
- Proposer de nouveaux éléments pour favoriser le mouvement dans toutes les disciplines de l'enseignement obligatoire (mobilier de classe, formations, journée cantonale du mouvement, cours en extérieur, etc.).
- Proposer des mesures pour renforcer la détection et l'encadrement des enfants présentant des difficultés motrices¹⁰.
- Proposer des mesures afin de renforcer la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement obligatoire.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

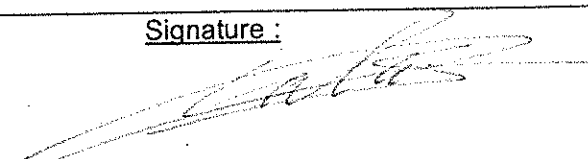
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Cala Sébastien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

¹⁰ Des unités PSPS ont déjà développé des concepts pour encadrer au mieux certains élèves, notamment en surpoids. Pour plus d'informations : [https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Cadre CCAP 04.07.2019 DEF.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Cadre_CCAP_04.07.2019_DEF.pdf)

Postulat Cala : importance LPS

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Bolay Guy-Philippe

Bolay Nicolas

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dubois Carole

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genoud Alice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glayre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

| | | |
|--|---|--|
| Jobin Philippe | Neumann Sarah | Ryf Monique  |
| Joly Rebecca | Neyroud Maurice | Schaller Graziella |
| Jungclaus Delarze Susanne | Nicolet Jean-Marc | Schelker Carole |
| Keller Vincent | Paccaud Yves  | Schwaar Valérie |
| Labouchère Catherine | Pahud Yvan  | Schwab Claude |
| Liniger Philippe | Pernoud Pierre André | Simonin Patrick |
| Lohri Didier | Petermann Olivier | Sonnay Eric |
| Luccarini Yvan | Podio Sylvie | Sordet Jean-Marc  |
| Luisier Brodard Christelle  | Pointet Cloé | Stürner Felix |
| Mahaim Raphaël | Probst Delphine  | Suter Nicolas |
| Marion Axel  | Radice Jean-Louis  | Thalmann Muriel  |
| Masson Stéphane | Rapaz Pierre-Yves | Thuillard Jean-François |
| Matter Claude | Räss Etienne | Treboux Maurice |
| Mayor Olivier | Ravenel Yves | Trollet Daniel  |
| Meienberger Daniel | Rey-Marion Alette | Tschopp Jean  |
| Meldem Martine | Rezso Stéphane | van Singer Christian |
| Melly Serge  | Richard Claire | Venizelos Vassilis |
| Meyer Keller Roxanne | Riesen Werner | Volet Pierre |
| Meystre Gilles | Rime Anne-Lise | Vuillemin Philippe |
| Miéville Laurent | Romanens Pierre-André | Vuilleumier Marc |
| Misiego Céline | Romano-Malagrifa Myriam  | Wahlen Marion |
| Mischler Maurice  | Roulet-Grin Pierrette | Weissert Cédric |
| Mojon Gérard | Rubattel Denis  | Wüthrich Andreas |
| Montangero Stéphane | Ruch Daniel | Zünd Georges |
| Mottier Pierre François | Rydlö Alexandre | Zwahlen Pierre  |